

# 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 2017

Comportements de paiement  
des entreprises et organismes  
publics en France et  
en Europe

A PROPOS D'ALTARES > [www.altaires.com](http://www.altaires.com)

Acteur de premier plan de la Data Economy, Altaires valorise le patrimoine Data des entreprises en le transformant en performance économique. Partenaire de confiance indépendant, Altaires fournit, collecte, analyse et enrichit les données afin de les rendre « intelligentes » et d'en faire un outil décisionnel agile pour les Directions Générales et opérationnelles des entreprises.

Dans un monde où la technologie accélère de façon exponentielle (IA, objets connectés, blockchain, programmation) mais où l'intuition humaine n'a jamais été aussi utile, le groupe propose son expertise sur toute la chaîne de valeur de la data.

Partenaire exclusif en France de Dun&Bradstreet, 1<sup>er</sup> réseau international d'informations BtoB, Altaires se positionne comme le partenaire de référence des grands comptes, ETI et PME en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données sur plus de 260 millions d'entreprises dans 220 pays. Avec l'acquisition récente de D&B Benelux, le groupe compte désormais 420 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 115 millions d'euros.

Altaires propose depuis début 2005 deux cycles d'analyses trimestrielles liés aux échanges économiques :

- les défaillances d'entreprises en France, complétées par les sauvegardes depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2006
- les retards de paiement en Europe

Pour chacun de ces thèmes, Altaires publie chaque trimestre une synthèse et une analyse des évolutions de tendance. Ces analyses sont consultables en ligne, sur le site [www.altaires.com](http://www.altaires.com) et peuvent être téléchargées au format PDF.

DATE DE PUBLICATION : JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017

**ALTARES**

55 avenue des Champs Pierreux  
Immeuble Le Capitole  
92012 Nanterre  
[contact@altaires.com](mailto:contact@altaires.com)

Tél : 01 41 37 50 00 – Fax : 01 41 37 50 01  
[www.altaires.com](http://www.altaires.com)

**Directeur des études**  
Thierry Millon  
Tél : 04 72 65 15 51

**RELATIONS PRESSE :**

**VP COMMUNICATION**

Véronique Pouzeratte  
[vpouzeratte@vp-communication.com](mailto:vpouzeratte@vp-communication.com)  
111, Avenue Victor Hugo • 75 116 Paris  
Tél : 06 81 29 81 90  
[www.vp-communication.com](http://www.vp-communication.com)

**ALTARES PRÉSENTE SON ÉTUDE SUR LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN FRANCE ET EN EUROPE AUX 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>E</sup> TRIMESTRES 2017**

## Retards de paiement : le verrou des 11 jours a enfin sauté

**Le dépassement des délais contractuels à un plus bas historique en France.  
En Europe, les cartes sont rebattues autour d'une moyenne à 13,2 jours.**

**Nanterre, le 14 septembre 2017** – La société Altares acteur de premier plan de la Data Economy, membre du réseau Dun&Bradstreet, 1<sup>er</sup> réseau international d'informations BtoB, présente son étude trimestrielle sur les comportements de paiement des entreprises en France et en Europe au cours des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 2017.

*« Inenvisageable durant le long tunnel de crise, inespéré il y a seulement deux ans lorsqu'ils approchaient 14 jours, le défi de ramener les retards de paiement sous le seuil des 11 jours serait-il enfin gagné ? »* interroge Thierry Millon, Directeur des études d'Altares.

Il y a plus de vingt ans, lorsqu'Altares (alors Dun&Bradstreet France) lançait son premier Observatoire des comportements de paiement des entreprises, le délai contractuel dépassait les 70 jours et le retard moyen approchait 20 jours. Aujourd'hui, le délai contractuel avoisine 50 jours et le retard tombe juste sous 11 jours. En vingt ans, les fournisseurs ont donc réussi à faire rentrer leur chiffre d'affaires un mois plus tôt.

*« Réglementation, prévention mais aussi sanctions ont été essentielles pour accélérer l'encaissement des factures. Mais plus encore, c'est la prise de conscience du danger que fait peser le non-respect des délais de règlement sur le développement des entreprises qui sera la clé du changement durable des comportements de paiement. »* insiste Thierry Millon.

Au printemps 2015, le retard moyen de règlement des factures fournisseurs se situait à 13,6 jours. Il se réduisait d'une journée en début d'année 2016 (12,6 jours) puis tombait sous les 12 jours au cours du second semestre 2016. 2017 était placé sur les bons rails mais jamais encore le verrou des 11 jours n'avait sauté ; c'est désormais chose faite avec des retards à 10,93 jours.

Certes, l'effort se limite encore à l'épaisseur du trait mais une porte s'est entrouverte. L'espoir de pouvoir la maintenir entrebâillée à défaut de pouvoir la franchir est conforté par la large diffusion de cette amélioration sur des acteurs grands ou petits, du privé ou du public.

**En Europe**, le seuil des 13 jours reste quant à lui toujours infranchissable (13,2 jours) mais l'intérêt est ailleurs. Le leader historique, l'Allemagne (6,8 jours) cède son fauteuil de champion au voisin néerlandais (5,9 jours) tandis que le Royaume-Uni (14,7 jours) amorce un retournement défavorable, contrairement à l'Espagne (11,9 jours) qui veut désormais disputer à la France la troisième marche du podium européen.



NANTERRE, LE JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017

## DES EFFORTS PLUS NOTABLES DANS LE PRIVÉ

Le secteur privé poursuit une amélioration plus sensible depuis le second semestre 2016, notamment dans les sociétés commerciales qui, sur un an, ont réduit leurs retards de paiement d'environ une journée. Des effets de taille persistent néanmoins. Les artisans (8,3 jours) sont les structures du privé respectant le mieux les délais de paiement. Les SARL se situent dans la moyenne (10,8 jours) et les SA demeurent au-dessus (12,1 jours).

Le secteur associatif peine davantage à améliorer ses comportements de paiement, en particulier dans les activités culturelles (12,5 jours).

Dans le secteur public, les comportements de paiement s'améliorent peu ou se dégradent légèrement. Dans l'administration de l'État, le retard moyen de règlement s'allonge à 12,9 jours dans les services déconcentrés qui assurent localement le relais des décisions centrales, en particulier pour ceux à compétence nationale (15,3 jours) ou interrégionale (16,1 jours).

Le dépassement des délais contractuels s'alourdit également à l'échelle du département (13,2 jours) et reste élevé dans les régions (18,8 jours) tandis que les communes sont davantage respectueuses des délais convenus (7,1 jours).

La stabilité prévaut pour les Établissements Publics Locaux à Caractère Industriel et Commercial (11,5 jours) tels que les E.P. foncier, E.P. de l'habitat ou Offices de tourisme. Il en est de même pour les Établissement Publics Administratifs notamment pour les établissements hospitaliers (12,5 jours).

### COMPORTEMENTS DE PAIEMENT PRIVÉ/PUBLIC AUX 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>E</sup> TRIMESTRES 2017

FORME JURIDIQUE	JOURS DE RETARD	
	T1 - 2017	T2 - 2017
Artisan	9,0	8,3
Commerçant	13,4	12,4
Profession libérale	12,3	11,4
Société à responsabilité limitée	11,3	10,8
Société par actions simplifiée	11,4	11,1
Association déclarée	11,6	11,2
Étab. Pub. local à caractère indus. ou commercial	11,3	11,5
Service déconcentré de l'Etat	12,2	12,9
Commune	7,1	7,1
Département	12,7	13,2
Région	19,3	18,8
Établissement d'hospitalisation	12,9	12,5
<b>Ensemble</b>	<b>11,4</b>	<b>10,9</b>

NANTERRE, LE JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017

---

## LES ACTIVITÉS B2C PLUS RESPECTUEUSES DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Les entreprises payées rapidement par le client sont davantage susceptibles de pouvoir régler leurs fournisseurs sans retard.

Le palmarès des secteurs les plus respectueux des délais de paiement est toujours dominé par le bâtiment dont près de 60% des acteurs, beaucoup d'artisans, règlent leurs factures sans retard.

Parmi les activités dont plus de la moitié des structures payent à l'heure, nous trouvons les débits de boissons (59,5%) et services de réparation à destination du particulier (58,7%)

L'agriculture présente elle aussi plus d'un payeur sans retard sur deux (51,1%), un taux lesté par l'élevage qui tombe sous les 50% à 48,7%.

À l'inverse, seulement le tiers environ des structures respectent les dates de facture dans le transport et logistique (28%), l'information et communication (31,6%) ou l'industrie (35%).

## EN EUROPE, LES CARTES SONT REBATTUES

En Europe, les comportements de paiement se sont améliorés progressivement en 2016 mais bloquent toujours sur le seuil des 13 jours (13,2).

L'**Allemagne** et les **Pays-Bas** continuent de tirer la performance européenne avec des retards de paiement très faibles, mais depuis le début de l'année, ce sont les entreprises néerlandaises (5,9 jours) qui s'imposent devant leurs voisines allemandes (6,8 jours) qui n'avaient plus cédé le fauteuil de leader depuis fin 2010, début 2011.

L'**Espagne**, au pied du podium, derrière la **France** (10,9 jours) poursuit sa trajectoire remarquable visant des habitudes de paiement plus en ligne avec les pratiques européennes. Il y a sept ans, en pleine crise, les entreprises espagnoles présentaient des retards de plus de 23 jours ; désormais, le dépassement des délais contractuels est réduit à 11,9 jours, soit seulement 1 jour de plus qu'en France.

Derrière ces pays montrant l'exemple, le **Royaume-Uni** hésite encore. En début d'année 2017 les retards de paiement des entreprises britanniques (14,3 jours) se rapprochaient de la moyenne européenne (13,2 jours) mais dès le deuxième trimestre l'amorce d'un durcissement refait surface (14,7 jours) repoussant l'espoir d'un retour sous les 14 jours, un seuil en-dessous duquel le Royaume-Uni n'est jamais redescendu depuis le début de la crise.

NANTERRE, LE JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017

**COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE AU 2<sup>E</sup> TRIMESTRE 2017**

TRANCHES DE RETARD	PAIEMENTS SANS RETARD	RETARDS < À 30 JOURS	RETARDS > À 30 JOURS	RETARDS EN JOURS
Belgique	40,0%	52,7%	7,3%	12,5
Allemagne	64,6%	33,4%	2,0%	6,8
Espagne	53,1%	38,6%	8,3%	11,9
France	43,4%	50,2%	6,5%	10,9
Irlande	26,5%	60,2%	13,3%	19,1
Italie	37,6%	49,0%	13,4%	18,0
Pays-Bas	62,5%	35,2%	2,3%	5,9
Portugal	18,3%	62,8%	18,9%	26,8
Royaume-Uni	30,1%	62,0%	7,8%	14,7
<b>Europe</b>	<b>44,3%</b>	<b>47,2%</b>	<b>8,5%</b>	<b>13,2</b>

**Mobiliser l'ensemble des acteurs économiques !**

« L'analyse Altares des balances âgées des entreprises constate une baisse des retards de paiement qui traduit un changement des comportements. Le mouvement est lent mais la tendance est claire.

Certes, les sanctions qui ont accompagné la prévention ont permis de faire évoluer les habitudes. L'étude du cabinet Teresa Monroe réalisée en amont de la 4<sup>e</sup> édition des Assises et des Prix des délais de paiement<sup>(1)</sup> dont Altares est un des fondateurs, le confirme ; le quart des dirigeants d'entreprises de toute taille répondent avoir fait évoluer leurs comportements de paiement du fait du renforcement des contrôles. Ils sont même un sur deux dans les grandes entreprises.

Et ces contrôles sont encore insuffisants aux yeux de certains dirigeants. Même quelques décideurs grands donneurs d'ordre regrettent que leurs organisations s'attachent essentiellement au suivi des encaissements clients et encore insuffisamment à celui des règlements fournisseurs. Si clients et fournisseurs font le même constat du nécessaire besoin de lutter contre le non-respect des délais de règlement, alors le défi de ramener durablement les retards de paiement sous le seuil des 11 jours voire plus bas peut être raisonnablement relevé ! » Conclut Thierry Millon.

(1) Lundi 13 novembre 2017 à BERCY, la 4<sup>e</sup> édition des Assises et des Prix des délais de paiement aura cette année encore pour objectif de mettre en lumière les entreprises et acteurs publics qui mettent en place les process nécessaires à la réduction des délais de règlement.

## PARTIE 1

# LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET DES ORGANISMES PUBLICS EN FRANCE

## LES STATISTIQUES DÉTAILLÉES

9

- 9 Comportements de paiement des entreprises et organismes publics en France [par trimestre](#)
- 10 Nombre de jours de retard de paiement des entreprises et organismes publics en France [selon la forme juridique](#)
- 11 Comportements de paiement des entreprises et organismes publics en France [par activité](#)
- 12 Comportements de paiement des entreprises et organismes publics en France [par région](#)
- 13 Carte des comportements de paiement des entreprises et organismes publics en France [par région](#)  
[au 2<sup>e</sup> trimestre 2017](#)

## PARTIE 2

# LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET DES ORGANISMES PUBLICS EN EUROPE

## LES STATISTIQUES DÉTAILLÉES

15

- 15 Comportements de paiement des entreprises et organismes publics en Europe [par trimestre](#)
- 16 Carte des comportements de paiement des entreprises et organismes publics en Europe [au 2<sup>e</sup> trimestre 2017](#)
- 17 Comparaison des délais moyens de règlement des entreprises et organismes publics en Europe [au 2<sup>e</sup> trimestre 2017](#)
- 18 Courbe d'évolution des retards de paiement des entreprises et organismes publics en Europe [depuis 10 ans](#)

## MÉTHODOLOGIE

19

## PARTIE 1

# STATISTIQUES DÉTAILLÉES DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN FRANCE

1<sup>ER</sup> ET 2<sup>E</sup> TRIMESTRES 2017

STATISTIQUES DÉTAILLÉES - 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>E</sup> TRIMESTRES 2017COMPOTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS  
EN FRANCE PAR TRIMESTRE

TRANCHES DE JOURS DE RETARD	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016	T1 2017	T2 2017
(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard)								
Paiements sans retard	36,2%	39,0%	38,1%	38,7%	39,4%	40,5%	42,0%	43,4%
Entre 1 et 15 jours	33,2%	31,5%	34,7%	33,7%	34,0%	33,6%	31,8%	30,0%
Entre 16 et 30 jours	23,1%	22,1%	19,3%	20,7%	20,0%	19,6%	19,7%	20,2%
Supérieur à 30 jours	7,5%	7,5%	7,8%	6,8%	6,6%	6,2%	6,4%	6,5%
(exprimés en jours de retard)								
Retard de paiement global*	13,2	12,9	12,6	12,2	11,6	11,3	11,4	10,9

\*(moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)

## NOMBRE DE JOURS DE RETARD DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN FRANCE SELON LA FORME JURIDIQUE

CATÉGORIE JURIDIQUE	FORME JURIDIQUE	T3-2016	T4-2016	T1-2017	T2-2017
ENTREPRENEUR INDIVIDUEL	Artisan	8,3	8,3	9,0	8,3
	Commerçant	12,8	12,4	13,4	12,4
	Profession libérale	13,0	12,6	12,3	11,4
	Exploitant agricole	17,3	16,8	16,1	14,8
SOCIÉTÉ COMMERCIALE	Société à Responsabilité Limitée	11,8	11,3	11,3	10,8
	SA à Conseil d'Administration	13,4	13,2	12,7	12,1
	Société par Actions Simplifiées	13,2	11,5	11,4	11,1
	Société en Nom Collectif	13,7	12,8	11,4	9,6
ASSOCIATION LOI 1901 OU ASSIMILÉ	Association déclarée	11,4	11,3	11,6	11,2
	<i>Action sociale</i>	10,7	10,7	10,6	10,2
	<i>Enseignement</i>	10,5	10,4	10,8	10,7
	<i>Activités sportives</i>	12,3	12,1	12,0	11,4
	<i>Activités culturelles</i>	12,6	12,4	12,5	12,5
PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC SOUMISE AU DROIT COMMERCIAL	Établissement public local à caractère industriel ou commercial	12,1	11,6	11,3	11,5
ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	Service déconcentré de l'État	13,5	12,7	12,2	12,9
	à compétence nationale	13,4	13,1	12,3	15,3
	à compétence régionale	14,7	14,8	15,3	16,1
	à compétence départementale	12,9	12,1	11,1	11,7
	à compétence territoriale	15,2	14,8	11,8	11,5
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE	Commune	7,7	7,6	7,1	7,1
	Département	12,3	12,0	12,7	13,2
	Région	17,8	18,8	19,3	18,8
ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF	Établissement public local d'enseignement	6,6	8,3	9,4	8,6
	Établissement public local social et médico-social	8,3	8,6	8,5	8,2
	Communauté de commune	9,5	9,8	9,3	9,5
	Centre communal d'action sociale	10,5	10,4	10,0	10,2
	Établissement d'hospitalisation	12,5	12,8	12,9	12,5

## COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN FRANCE PAR ACTIVITÉ

ACTIVITÉS	Paiements sans retard		Retards < à 30 jours		Retards > à 30 jours		Retards en jours	
	T1 2017	T2 2017	T1 2017	T2 2017	T1 2017	T2 2017	T1 2017	T2 2017
<b>AGRICULTURE</b>	<b>51,0%</b>	<b>51,1%</b>	<b>39,4%</b>	<b>39,4%</b>	<b>9,6%</b>	<b>9,6%</b>	<b>13,8</b>	<b>12,9</b>
Chasse, pêche, forêt	53,6%	54,2%	39,7%	39,0%	6,8%	6,9%	10,8	10,3
Culture	50,8%	52,4%	40,1%	38,8%	9,1%	8,8%	13,4	12,2
Élevage	50,9%	48,7%	38,1%	40,3%	11,0%	11,0%	15,1	14,3
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>56,6%</b>	<b>56,6%</b>	<b>37,6%</b>	<b>37,7%</b>	<b>5,8%</b>	<b>5,7%</b>	<b>9,4</b>	<b>8,9</b>
Bâtiment	59,5%	59,8%	35,8%	35,6%	4,8%	4,6%	8,2	7,6
Immobilier	42,6%	43,1%	46,8%	46,3%	10,6%	10,5%	15,5	14,6
<b>COMMERCE</b>	<b>40,4%</b>	<b>40,9%</b>	<b>52,6%</b>	<b>52,0%</b>	<b>7,0%</b>	<b>7,1%</b>	<b>12,1</b>	<b>11,6</b>
Commerce & réparation de véhicules	45,7%	45,7%	48,0%	47,9%	6,4%	6,5%	11,0	10,8
Commerce de détail	44,2%	44,5%	48,0%	47,5%	7,9%	8,0%	12,6	12,0
Commerce interentreprises	31,9%	32,2%	62,0%	61,7%	6,2%	6,2%	12,0	11,5
<b>INDUSTRIE</b>	<b>34,7%</b>	<b>35,0%</b>	<b>60,9%</b>	<b>60,5%</b>	<b>4,4%</b>	<b>4,5%</b>	<b>10,0</b>	<b>9,8</b>
Industrie agroalimentaire	32,2%	32,5%	62,4%	61,9%	5,4%	5,6%	11,3	11,1
Industrie manufacturière	35,0%	35,4%	60,7%	60,3%	4,3%	4,4%	9,8	9,7
<b>INFORMATION &amp; COMMUNICATION</b>	<b>30,5%</b>	<b>31,6%</b>	<b>62,0%</b>	<b>60,6%</b>	<b>7,5%</b>	<b>7,8%</b>	<b>13,7</b>	<b>13,4</b>
Services informatiques & édition de logiciels	24,7%	25,3%	71,0%	69,5%	4,4%	5,2%	11,9	12,3
Autres activités information & communication	31,0%	32,1%	61,3%	59,9%	7,8%	8,0%	13,8	13,5
<b>TRANSPORT &amp; LOGISTIQUE</b>	<b>26,7%</b>	<b>28,0%</b>	<b>66,2%</b>	<b>64,9%</b>	<b>7,1%</b>	<b>7,1%</b>	<b>14,0</b>	<b>13,3</b>
Transport routier de marchandises	29,4%	30,9%	64,0%	62,6%	6,5%	6,5%	13,1	12,3
Autres activités de transport	23,5%	24,7%	68,7%	67,5%	7,8%	7,8%	15,1	14,5
<b>ACTIVITÉS FINANCIÈRES &amp; D'ASSURANCE</b>	<b>36,7%</b>	<b>35,4%</b>	<b>57,5%</b>	<b>58,8%</b>	<b>5,8%</b>	<b>5,8%</b>	<b>11,3</b>	<b>11,0</b>
<b>SERVICES AUX ENTREPRISES</b>	<b>35,9%</b>	<b>36,6%</b>	<b>56,8%</b>	<b>56,0%</b>	<b>7,4%</b>	<b>7,4%</b>	<b>13,0</b>	<b>12,4</b>
Activités scientifiques & techniques	35,7%	36,3%	57,2%	56,4%	7,2%	7,3%	12,7	12,3
Services administratifs aux entreprises	36,2%	37,2%	56,1%	55,2%	7,7%	7,6%	13,4	12,7
<b>SERVICES AUX PARTICULIERS</b>	<b>50,8%</b>	<b>50,6%</b>	<b>40,2%</b>	<b>40,3%</b>	<b>9,0%</b>	<b>9,2%</b>	<b>12,9</b>	<b>12,3</b>
Activités de réparation	58,9%	58,7%	34,3%	34,4%	6,8%	6,9%	9,8	9,5
Coiffeurs, soins de beauté et corporels	47,4%	47,0%	41,4%	41,7%	11,2%	11,3%	15,5	14,5
Autres services à la personne	44,8%	45,6%	46,1%	45,5%	9,1%	8,9%	13,7	12,7
<b>HEBERGEMENT, RESTAURATION, DÉBITS DE BOISSON</b>	<b>38,3%</b>	<b>40,6%</b>	<b>53,1%</b>	<b>51,3%</b>	<b>8,7%</b>	<b>8,0%</b>	<b>14,2</b>	<b>12,9</b>
Hébergement	36,4%	36,6%	56,9%	56,4%	6,8%	6,9%	12,4	12,2
Restauration	35,8%	36,3%	53,8%	53,9%	10,4%	9,8%	16,2	14,9
Débits de boissons	55,5%	59,5%	37,2%	35,9%	7,2%	4,6%	11,4	7,9
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>39,1%</b>	<b>40,0%</b>	<b>55,4%</b>	<b>54,5%</b>	<b>5,5%</b>	<b>5,5%</b>	<b>11,0</b>	<b>10,5</b>
Santé humaine & action sociale	41,2%	42,2%	52,8%	52,3%	6,0%	5,6%	11,6	10,5
Activités récréatives	40,7%	41,8%	49,9%	48,4%	9,4%	9,8%	14,4	14,0
Enseignement	30,1%	31,3%	64,9%	63,3%	5,0%	5,4%	11,5	11,1
Administration	40,3%	40,6%	57,2%	56,9%	2,5%	2,5%	7,8	7,8
Autres activités	41,3%	41,9%	52,1%	51,6%	6,6%	6,5%	11,7	11,2
<b>ENSEMBLE DES ACTIVITÉS</b>	<b>42,0%</b>	<b>43,4%</b>	<b>51,6%</b>	<b>50,2%</b>	<b>6,4%</b>	<b>6,5%</b>	<b>11,4</b>	<b>10,9</b>

## COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN FRANCE **PAR RÉGION**

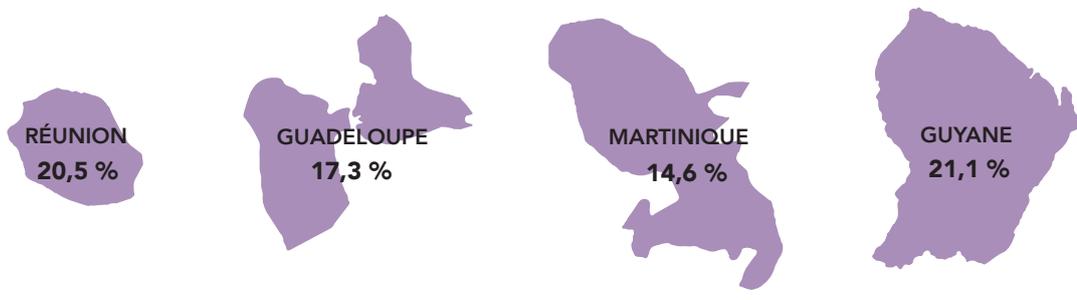
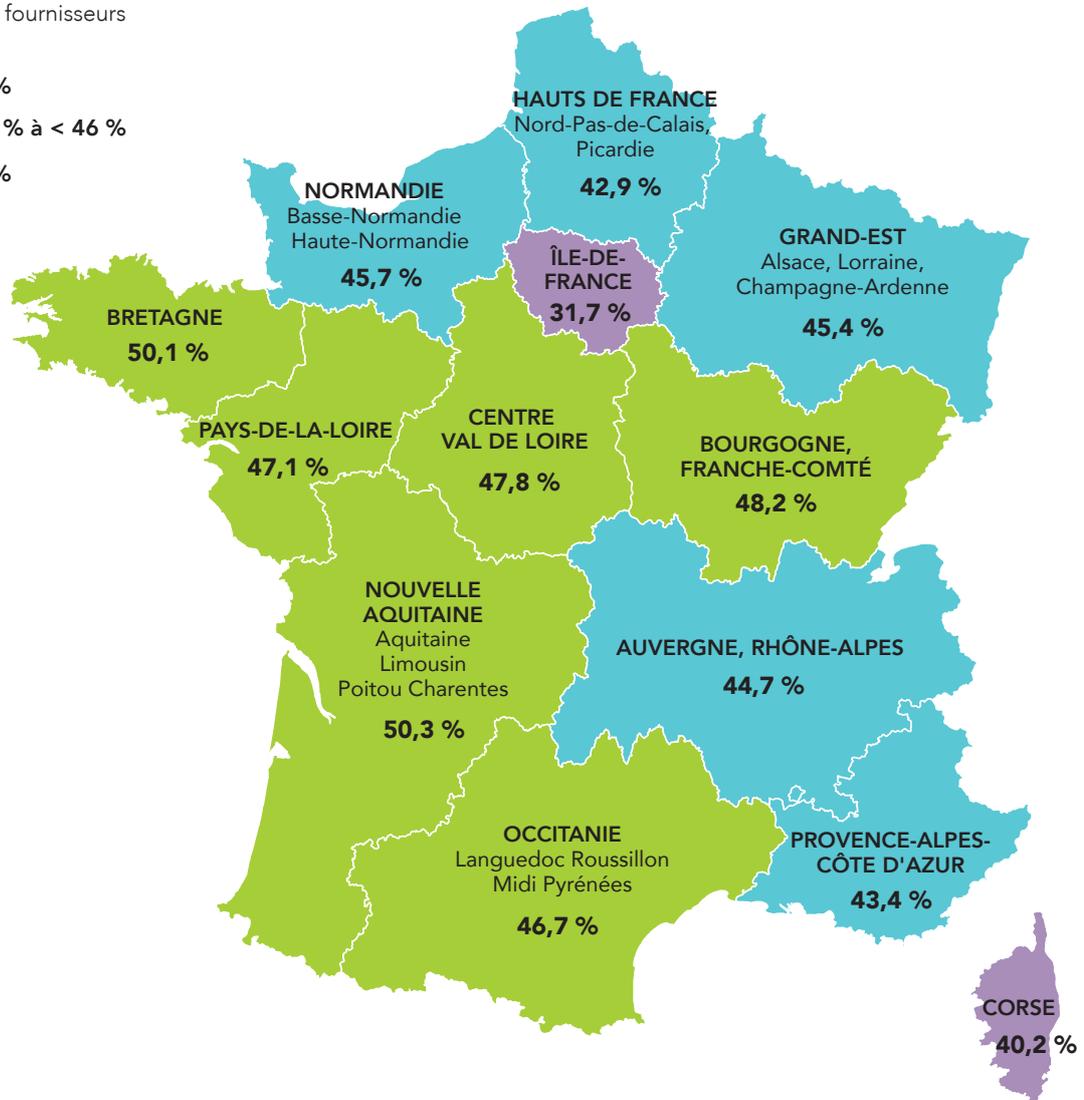
RÉGIONS	TRANCHES DE RETARD		Paiements sans retard		Retards < à 30 jours		Retards > à 30 jours		Retards en jours	
	T1 2017	T2 2017	T1 2017	T2 2017	T1 2017	T2 2017	T1 2017	T2 2017	T1 2017	T2 2017
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	44,7%	44,7%	49,7%	49,6%	5,6%	5,7%	10,4	10,2		
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	47,6%	48,2%	47,0%	46,6%	5,4%	5,3%	9,9	9,3		
BRETAGNE	49,3%	50,1%	46,2%	45,4%	4,5%	4,5%	8,7	8,4		
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	47,5%	47,8%	47,4%	47,0%	5,1%	5,2%	9,5	9,3		
CORSE	39,2%	40,2%	50,5%	49,6%	10,4%	10,2%	16,0	14,5		
GRAND-EST	44,2%	45,4%	49,6%	48,4%	6,1%	6,2%	10,9	10,4		
HAUTS-DE-FRANCE	41,6%	42,9%	52,0%	50,8%	6,3%	6,3%	11,4	10,8		
ÎLE-DE-FRANCE	30,6%	31,7%	60,3%	59,3%	9,1%	9,0%	15,3	14,4		
NORMANDIE	44,6%	45,7%	49,9%	49,0%	5,5%	5,3%	10,2	9,5		
NOUVELLE AQUITAINE	50,6%	50,3%	44,5%	44,6%	5,0%	5,1%	9,2	9,0		
OCCITANIE	47,4%	46,7%	46,3%	46,3%	6,4%	7,0%	10,9	10,9		
PAYS-DE-LA-LOIRE	46,6%	47,1%	48,8%	48,3%	4,6%	4,6%	9,1	8,8		
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	43,0%	43,4%	49,5%	49,4%	7,4%	7,3%	12,5	11,7		
GUADELOUPE	15,1%	17,3%	67,6%	64,2%	17,4%	18,5%	21,9	22,6		
GUYANE	20,9%	21,1%	65,2%	64,6%	13,9%	14,3%	18,6	19,1		
MARTINIQUE	14,2%	14,6%	67,5%	64,6%	18,4%	20,9%	20,1	23,1		
RÉUNION	19,8%	20,5%	68,4%	69,0%	11,8%	10,5%	22,2	17,7		
TOTAL	42,0%	43,4%	51,6%	50,2%	6,4%	6,5%	11,4	10,9		

## CARTE DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN FRANCE PAR RÉGION AU 2<sup>E</sup> TRIMESTRE 2017

source Altares

Pourcentage de structures réglant leurs fournisseurs sans retard

- < 41 %
- de 41 % à < 46 %
- > 46 %



## PARTIE 2

# STATISTIQUES DÉTAILLÉES DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN EUROPE

1<sup>ER</sup> ET 2<sup>E</sup> TRIMESTRES 2017

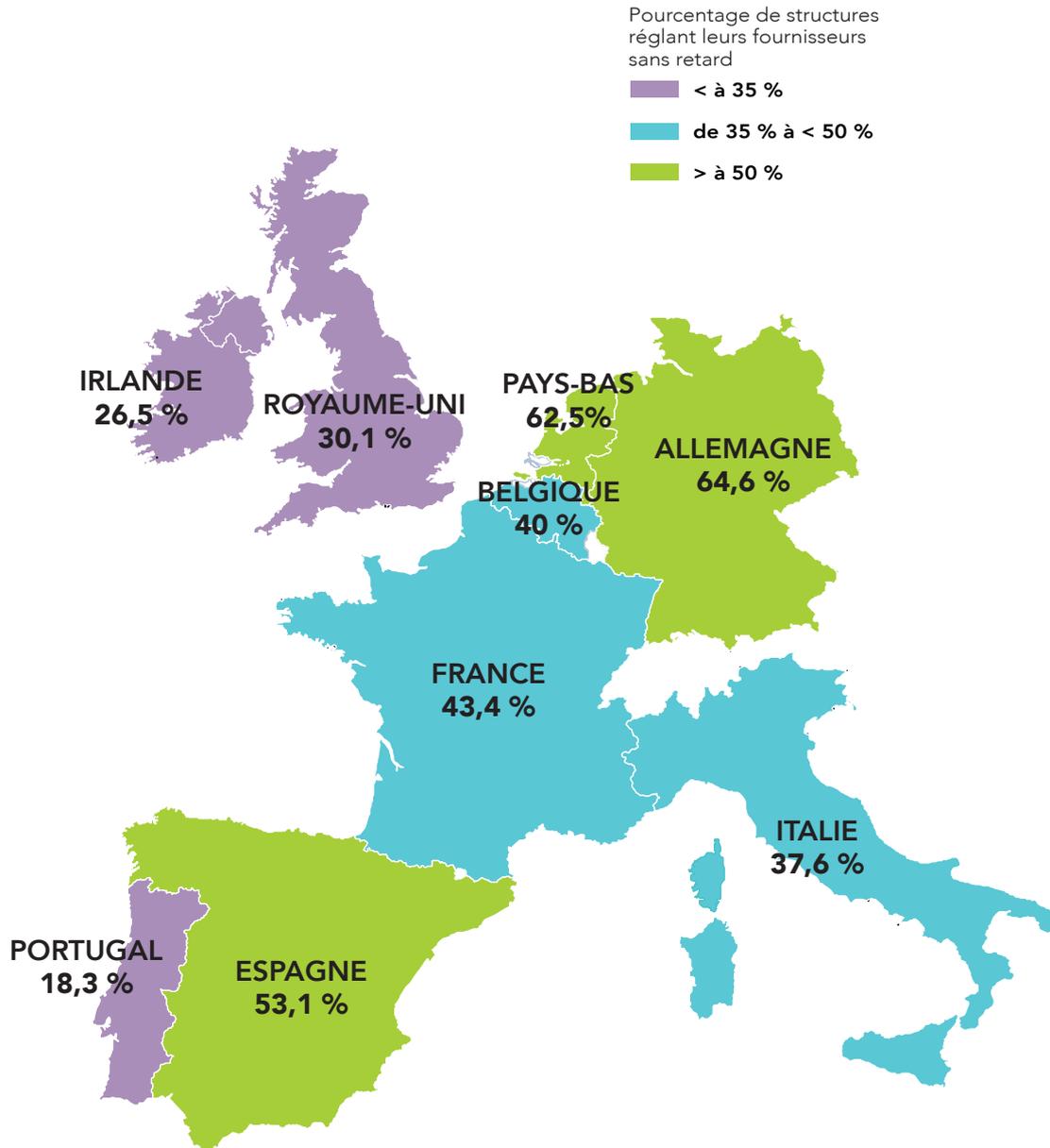
STATISTIQUES DÉTAILLÉES - 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>E</sup> TRIMESTRES 2017

## COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ORGANISATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES EN EUROPE PAR TRIMESTRE

PAYS	TRANCHES DE RETARD	Paiements sans retard		Retards < à 30 jours		Retards > à 30 jours		Retards en jours	
		T1 2017	T2 2017	T1 2017	T2 2017	T1 2017	T2 2017	T1 2017	T2 2017
BELGIQUE		38,6%	40,0%	53,8%	52,7%	7,6%	7,3%	12,9	12,5
ALLEMAGNE		66,3%	64,6%	31,9%	33,4%	1,8%	2,0%	6,8	6,8
ESPAGNE		51,5%	53,1%	39,5%	38,6%	9,0%	8,3%	12,3	11,9
FRANCE		42,0%	43,4%	51,6%	50,2%	6,4%	6,5%	11,4	10,9
IRLANDE		26,0%	26,5%	59,9%	60,2%	14,1%	13,3%	20,8	19,1
ITALIE		37,2%	37,6%	48,8%	49,0%	14,0%	13,4%	18,4	18,0
PAYS-BAS		61,2%	62,5%	35,8%	35,2%	3,0%	2,3%	6,6	5,9
PORTUGAL		18,5%	18,3%	62,4%	62,8%	19,1%	18,9%	26,8	26,8
ROYAUME-UNI		31,7%	30,1%	60,7%	62,0%	7,6%	7,8%	14,3	14,7
EUROPE		44,3%	44,3%	47,1%	47,2%	8,6%	8,5%	13,2	13,2

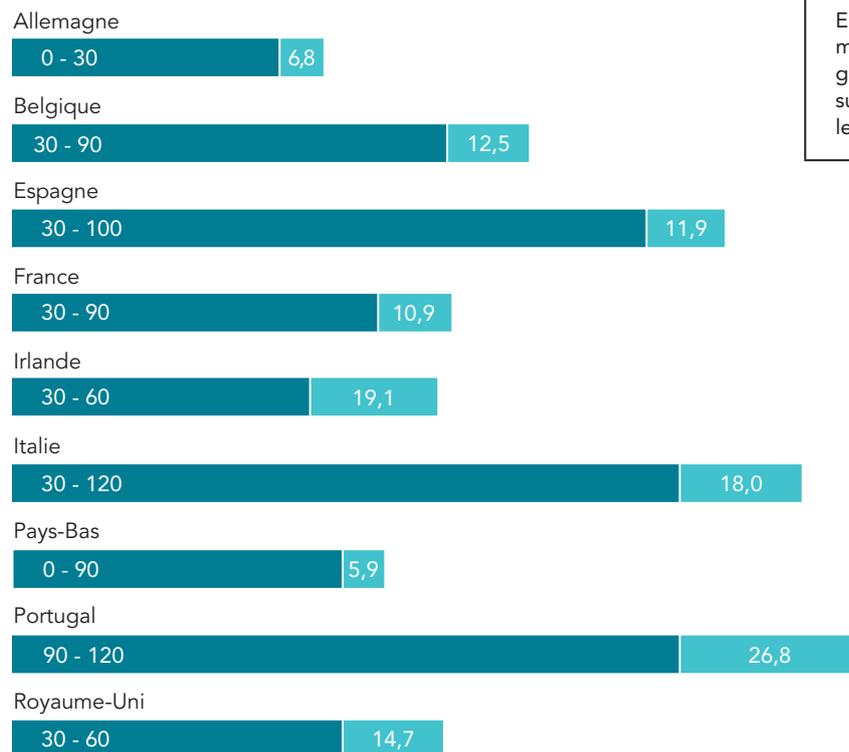
## CARTE DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN EUROPE AU 2<sup>E</sup> TRIMESTRE 2017

source Altares



COMPARAISON DES DÉLAIS MOYENS DE RÈGLEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN EUROPE AU 2<sup>E</sup> TRIMESTRE 2017

- Délais de règlement contractuels (jours)
- Retards de paiement (jours)

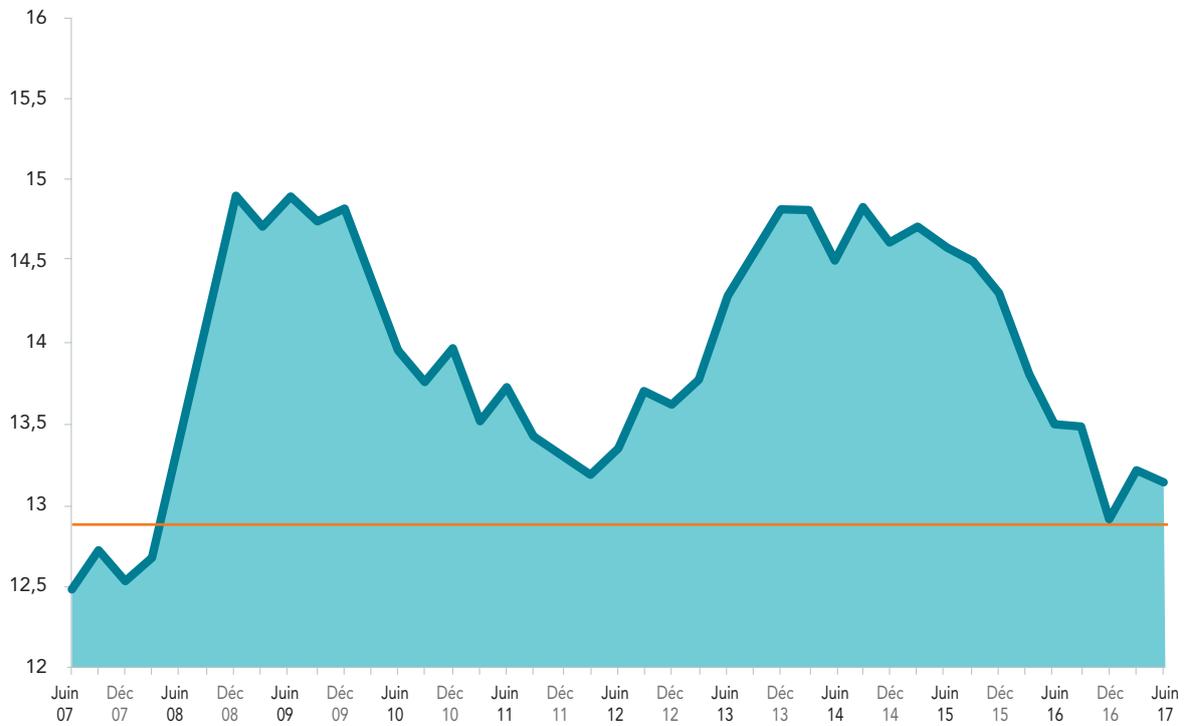
**À NOTER**

Les délais contractuels de règlement sont les tranches de délais théoriques habituellement constatés.

En pratique, les délais de paiement moyens hors retards se situent généralement au delà de 70 jours sur le sud de l'Europe et à 30-50 jours dans les autres pays.

## ÉVOLUTION DES RETARDS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN EUROPE DEPUIS 10 ANS

(exprimés en jours de retards)



## MÉTHODOLOGIE

### DÉFINITION DU RETARD DE PAIEMENT

Le retard de paiement, analysé par le programme DunTrade® du premier réseau mondial d'informations B to B : le D&B Worldwide Network dont Altares fait partie, se définit comme tout paiement effectué au-delà du terme convenu contractuellement.

C'est également la définition retenue par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne dans le texte de refonte de la Directive 2000/35/CE. En effet, une nouvelle directive (directive 2011/7/UE) sur la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales a été adoptée le 16 février 2011, afin de protéger les entreprises européennes, et en particulier les PME, contre les retards de paiement, et de les aider à améliorer leur compétitivité.

### LE PROGRAMME DUN TRADE®, UNE OBSERVATION FACTUELLE DE LA RÉALITÉ DES PAIEMENTS

Les membres du réseau mondial Dun & Bradstreet ont initié un programme exclusif de collecte et d'analyse des retards de paiement. Depuis plus de 45 ans aux États-Unis et 30 ans France et en Europe, le programme DunTrade®, unique au monde, s'alimente des informations provenant directement de la comptabilité-client de milliers de sociétés participantes. Il analyse en permanence les retards de paiement par rapport aux conditions contractuelles. C'est le seul programme de collecte de ce type à s'appuyer sur une observation factuelle de la réalité des paiements. Le périmètre compte plus de 200 millions d'expériences commerciales réelles sur le monde, dont 25 millions en Europe, et 4 millions en France. Altares, membre du réseau mondial Dun & Bradstreet, s'appuie sur le programme DunTrade®, à la fois pour enrichir ses modèles de score et pour publier régulièrement son analyse des comportements de paiement en Europe.

### RETARD DE PAIEMENT ET PROBABILITÉ DE DÉFAILLANCE

La Commission européenne insiste dans sa campagne de lutte contre les retards de paiement sur le fait que « *Dans toute l'Union européenne, il est courant de payer ses fournisseurs avec retard. Cette pratique est jugée acceptable car elle a peu de conséquences sur les consommateurs. Pourtant, les dégâts sont importants : chaque année, des centaines de milliers d'entreprises européennes font faillite parce qu'elles sont payées en retard. Les petites et moyennes entreprises sont les grandes victimes de ce phénomène qui est encore accentué pour les entreprises vendant à l'étranger* ».

Risque de défaillance et retards de paiement sont effectivement très clairs.

L'aggravation du risque lié au report des règlements, observée depuis de nombreuses années grâce au programme DunTrade®, a été de nouveau validée lors de l'élaboration du score de défaillance Altares. Le seuil des 30 jours de retard de règlement a été confirmé comme point d'accélération du niveau de risque. À partir de 30 jours de retard, la probabilité de défaillance est multipliée par 6. Et à partir de 69 jours la probabilité est 11 fois plus forte.

### PROBABILITÉ DE DÉFAILLANCE ASSOCIÉE AU RETARD DE PAIEMENT

